

NIRVANA AVAIT DU FLAIR

L'interpellation

Le rond-point Jeanne-Rose, en Saône-et-Loire, près du creusot, dont la notoriété s'est notamment construite autour des événements de la rébellion dite des « gilets jaunes », connaît parfois des épisodes pour le moins cocasses.

Sa position stratégique en fait un point de passage privilégié pour de nombreux trafics traversant l'Hexagone.

Ce jour-là, pourtant, le voyage allait prendre une tout autre tournure pour un chauffeur polonais.

Son périple allait s'achever en rase campagne, au terme d'une véritable narco-odyssée, avant de se poursuivre dans les locaux de l'unité de gendarmerie du Creusot.

Les gendarmes voient arriver, en provenance de Montceau-les-Mines, un Fiat Ducato qui s'engage sur le rond-point Jeanne-Rose.

Ils procèdent au contrôle du véhicule, assistés de trois gendarmes mobiles ainsi que d'une adjudante accompagnée de Nirvana, sa chienne malinoise du Groupe d'investigation cynophile de Dijon.

Le conducteur fait rapidement comprendre aux militaires qu'il ne parle que polonais. Les gendarmes lui demandent alors d'ouvrir la bâche du fourgon.

À peine celle-ci soulevée, une odeur particulièrement forte de cannabis envahit l'air.

À l'intérieur, trois palettes sont recouvertes d'un film opaque.

L'adjudante monte dans le fourgon avec Nirvana et le chien n'hésite pas une seconde, il marque immédiatement le chargement.

Le film opaque est retiré à l'endroit désigné par l'animal.

Les militaires découvrent alors deux sacs en plastique transparent contenant manifestement de l'herbe de cannabis.

Il est placé en garde à vue.

Le conducteur ne comprenant ni ne parlant français, les opérations lui sont expliquées par l'intermédiaire d'un interprète en langue polonaise.

La pesée révélera finalement la présence de **168,314 kilogrammes d'herbe de cannabis**, dissimulés dans le chargement du véhicule.

Plus précisément, les enquêteurs procèdent à une pesée contradictoire de 159 sacs en matière plastique translucide contenant des sommités florales de cannabis, cachés dans deux jacuzzis transportés dans le fourgon.

On est donc loin de la petite quantité destinée à une consommation personnelle.

Il s'agit d'une saisie considérable, révélatrice d'un trafic organisé.

Le chauffeur conteste pourtant avoir eu connaissance de la présence de la marchandise illicite.

Il explique n'avoir été qu'un simple conducteur.

Mais les investigations doivent se poursuivre, les enquêteurs saisissent notamment les téléphones portables et le GPS du véhicule.

Un traceur est également découvert dans le camion.

La question est désormais de déterminer qui se trouve derrière cette cargaison et quelles sont les ramifications du réseau.

Compte tenu de la peine encourue(dix années d'emprisonnement tout de même) et de la nécessité de présenter l'intéressé au procureur à l'issue de la mesure, sa garde à vue, *ratione materiae* est maintenue.

Une première prolongation intervient, puis une seconde.

Au total, le chauffeur restera **72 heures en garde à vue**.

L'histoire du chauffeur

L'homme n'apparaît manifestement pas comme un trafiquant professionnel.

En Pologne, il dirige seul une petite entreprise de mécanique automobile spécialisée dans la réparation de véhicules légers et il indique gagner environ 2 000 euros nets par mois.

Alors, comment en est-il arrivé à transporter 168 kilos de cannabis à travers l'Europe ?

Il raconte avoir trouvé son emploi sur internet, sur un site local de sa ville polonaise, une annonce proposait un emploi de chauffeur titulaire du permis B, pour une durée indéterminée.

La rémunération annoncée était particulièrement attractive mentionnant « *très bon revenu* ».

Il téléphone au numéro indiqué et son interlocuteur lui explique qu'il doit se rendre en Espagne pour récupérer un camion.

Il prend alors un avion depuis VARSOVIE à destination du sud de l'Espagne.

Une fois arrivé, il emprunte un bus pour rejoindre l'endroit où le véhicule l'attend.

Le fourgon est déjà chargé.

Sa mission paraît simple sur les instructions du routeur GPS conduire le véhicule jusqu'en Allemagne et y livrer le chargement ainsi que le fourgon.

Il affirme ne rien savoir de la nature de la marchandise transportée.

À l'entendre, il ne serait donc qu'un chauffeur recruté sur internet, utilisé à son insu comme « mule » par une organisation criminelle.

Une thèse difficile à faire entendre lorsque, à l'ouverture du fourgon, le cannabis dégage une odeur suffisamment puissante pour être immédiatement détectée.

Et c'est précisément là que se trouve toute la difficulté de sa défense.

Au tribunal

Au regard des éléments recueillis au cours de l'enquête, l'homme est convoqué en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel.

Il avait le droit de refuser de comparaître immédiatement mais je l'ai dissuadé car « *pris les deux mains dans le pot de confiture* » s'était peine perdue et « *reculer pour mieux sauter* ».

Je tente de faire valoir qu'il ne savait pas ce qu'il transportait.

Mais il faut bien reconnaître que l'argument se heurte à un obstacle de taille, « à *plusieurs mètres à la ronde* » le fourgon « *puait* » littéralement le cannabis.

Difficile, dans ces conditions, de convaincre les juges que le chauffeur n'avait absolument rien remarqué.

Dans un registre plus provocateur, je me « *paie même le luxe* » de demander au parquet de citer le roi du Maroc ou son représentant consulaire, estimant que la question de l'origine de la production de cannabis et des flux de stupéfiants méritait d'être évoquée dans le débat.

La provocation ne changera évidemment rien à l'affaire.

Le tribunal reconnaît finalement le prévenu coupable de transport, détention, acquisition et cession de produits stupéfiants.

La sanction tombe **quatre années d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt.**

Le voyage polonais aura donc commencé par une annonce d'emploi sur internet et se sera achevé derrière les barreaux.

Mais, dans cette histoire, il y a un autre protagoniste.

Une enquêtrice qui, elle, n'a eu besoin ni d'internet, ni d'un GPS, ni d'un interprète.

Elle s'appelle **Nirvana**, une berger Belge de race malinois.

Un flair.

Et une simple palette qui, pour elle, n'avait plus rien d'un chargement ordinaire.

Bravo Nirvana. Quel flair !

Comme quoi la mule et le chien ne font pas toujours bon ménage